

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
03 février 2026

Mis en ligne :

16/02/2026

Annule et remplace :
24/02/2026

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Messieurs LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Julie DEGUILLARD et NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Madame Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 février 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 17

Délibération n° 2026-017. FINANCES : Budget MAPA – vote du budget primitif annexe 2026

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 27 janvier 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de voter le budget annexe MAPA avant le 30 avril 2026,

CONSIDÉRANT la proposition de budget ci-après et les éléments transmis en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le projet de budget MAPA primitif pour l'année 2026 tel que présenté :

Chap	Libellés	BP 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	
65	Autres charges de gestion courante	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 000,00
023	Virement à l'investissement	100 000,00
Dépenses de fonctionnement		105 000,00

Chap	Libellés	BP 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
75	Revenus des immeubles	105 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Recettes de fonctionnement		105 000,00

Chap	Libellés	BP 2026
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilés	
20	Immo. Incorporelles (frais d'études)	100 000,00
21	Immo. Corporelles	121 790.11
23	Immo. en cours	6 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
001	Déficit d'investissement reporté	33 356,72
Dépenses d'investissement		261 146,83

Chap	Libellés	BP 2026
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts	53 007,83
10	Affectation du résultat	103 139,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
021	Virement du fonctionnement	100 000,00
Recettes d'investissement		261 146,83

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Gaël LEFEUVRE

